



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

politique à l'égard des retraités

Question écrite n° 41634

Texte de la question

M. Patrick Delnatte attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur l'évolution du statut juridique des maîtres de l'enseignement privé. En effet, alors qu'ils ont les mêmes diplômes que leurs collègues du privé, obéissent aux mêmes règles de concours et sont aussi rémunérés par l'État, leur statut juridique n'est pas le même. Leurs droits à la retraite, en particulier, sont différents et discriminatoires au regard de la situation des maîtres de l'enseignement public. Pourtant, leur qualité est reconnue comme en témoigne le nombre croissant de parents qui choisissent l'enseignement privé. Une démarche de modernisation du statut des maîtres du privé avait d'ailleurs été engagée par le Gouvernement. Il l'interroge donc sur les délais raisonnables dans lesquels seront mises en place des dispositions répondant au besoin d'égalité entre tous les maîtres, qu'ils enseignent dans le privé ou dans le public.

Texte de la réponse

Les enseignants du privé comparent leur situation matérielle aux enseignants titulaires de l'enseignement public, et souhaitent plus particulièrement que leur engagement soit pleinement reconnu, y compris dans la prise en charge de leurs pensions de retraite. Il s'agit ici d'un sujet très important dont les implications juridiques et financières doivent être mesurées. Pour ce faire un groupe de travail a été constitué par le précédent ministre de l'éducation nationale. Des propositions ont été formulées afin de clarifier une situation juridique complexe et examiner les moyens d'améliorer les prestations de retraite des maîtres du privé. Ces travaux constituent une solide base de travail pour engager une concertation officielle. Celle-ci interviendra dans les semaines à venir, avec les principales organisations représentatives des maîtres.

Données clés

Auteur : [M. Patrick Delnatte](#)

Circonscription : Nord (9^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 41634

Rubrique : Retraites : généralités

Ministère interrogé : éducation nationale

Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 15 juin 2004, page 4379

Réponse publiée le : 17 août 2004, page 6438